

SOLIDARITÉ avec les emprisonnés Guadeloupéens

Le Comité Français de Solidarité avec les détenus Guadeloupéens victimes de la répression colonialiste, dénonce à l'opinion publique française les lourdes condamnations infligées le 22 décembre 1967 par le Tribunal correctionnel de Basse-Terre à 29 Guadeloupéens qui avaient manifesté en Mars 1967 contre l'agression raciste dont avait été victime un artisan Guadeloupéen infirme sur lequel un riche marchand français avait lancé son chien-loup.

Le Comité attire l'attention de tous les démocrates français sur le sort fait à quelque cinquante Guadeloupéens emprisonnés dans les geôles de Basse-Terre depuis les événements sanglants de 26 et 27 mai 1967 de Pointe-à-Pitre et auxquels il est refusé le statut de prisonnier politique au mépris du droit des gens et du droit tout court.

Il souligne le fait que sept de ces détenus qui ont fait la grève de la faim et n'ont pas absorbé d'aliments solides depuis plus de cinq mois, ont déjà perdu plus de vingt kilos et se trouvent à l'Hospice Saint-Hyacinthe à Basse-Terre dans un état de santé précaire. Toutes leurs demandes de mise en liberté provisoire ont été jusqu'ici systématiquement rejetées.

Il rappelle enfin que dix Guadeloupéens poursuivis pour délit d'opinion sont encore détenus à la Maison d'arrêt de la Santé à Paris et qu'après huit mois de détention préventive leur sort est pendant devant la Chambre de Contrôle de l'instruction de la Cour de Sécurité de l'Etat saisie par référé contre une ordonnance de refus de mise en liberté en date du 26 décembre 1967.

Le Comité enfin se base sur les articles 3 et 5 de « la Convention Européenne des Droits de l'Homme » qui n'a pas, hélas, été ratifiée par la France pour exiger la mise en liberté immédiate de tous les Guadeloupéens emprisonnés à la suite des événements de mars et de mai 1967.

La légitimité de l'action des détenus s'inscrit dans le cadre de la lutte du peuple guadeloupéen pour sa totale décolonisation, et leur libération s'impose aux yeux du peuple français comme un devoir de justice.

Le Comité.

Le procès de 18 Guadeloupéens accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat va s'ouvrir à Paris le 19 février. Un dix-huitième inculpé a réussi à échapper aux recherches de la police gaulliste. Ce procès intervient après les événements de mai 1967 à Pointe-à-Pitre, mais aucun des inculpés n'est accusé d'avoir participé aux dits événements (1). Le pouvoir en a seulement profité pour achever sa répression. Le chef d'accusation et le processus suivi par la justice depuis l'arrestation des Guadeloupéens en sont révélateurs. (Cela rappelle bien le procès intenté à des jeunes Martiniquais en 1963, membres de l'O.I.A.M. organisation de Jeunesse anticolonialiste.)

Nous devons dire que ce procès est inadmissible, car il est l'illustration même de l'arbitraire colonial, celui-là qui se manifesta à la Réunion lors des dernières élections, qui se manifeste en ce moment à la Guadeloupe encore où l'auteur du livre « Autonomie pour la Guadeloupe » vient d'être muté d'office sans que ne lui soit reproché aucune « faute professionnelle ». Cette décision ressemble bien à celle prise il y a quelques années à l'encontre de professeurs en Martinique et en Guadeloupe. Ils avaient été jugés dangereux pour le « calme des Iles ». Le pouvoir préfectoral a en effet le droit d'expulser sans appel tout fonctionnaire jugé par lui indésirable. Contre l'expulsion de cet enseignant, M. Farrugia, des grèves du secteur public, des instituteurs et des professeurs, des élèves, ont déjà eu lieu. Le pouvoir local aura d'ailleurs profité de ces grèves pour se livrer à plusieurs provocations. (Par exemple arrestations sans fondement...)

Il faut dire non au procès grotesque qui va être mené. Il faut exiger la libération immédiate des Guadeloupéens emprisonnés à la Santé et à Basse-Terre.

Jacques REIER.

(1) Lire Internationale n° de juin et de novembre 1967.

F. N. L.

Ce matin du 17 janvier 1968 en ouvrant leur Humanité quelques dizaines de milliers de militants du Parti communiste français ont eu un coup au cœur. Ils y lisaient noir sur blanc les formules et les thèmes que depuis plusieurs années on leur demandait de combattre sans faiblir. Sous la haute autorité de Waldeck Rochet on leur signifiait de mettre aux oubliettes le mot d'ordre « Paix au Vietnam » et au frigidaire les Comité pour la paix au Vietnam du Mouvement de la Paix. L'heure était venue d'aider par tous les moyens le peuple vietnamien à remporter la victoire, de populariser les 4 points de la R.D.V. et les 5 points du F.N.L. et de créer partout dans le pays des comités de base. Ainsi donc les « gauchistes » qui accusaient le P.C.F. de s'en tenir à des slogans opportunistes et désavoués par les Vietnamiens tout en ne faisant que le strict minimum sur le plan de la solidarité, ces gauchistes n'auraient pas eu tort ? Il est vrai que les précautions étaient prises : les Comités de base seront gérés démocratiquement sous la houlette d'un Comité national d'action communiste homogène (C.N.A.), désigné par le Bureau politique et approuvé par le Comité central. Un Comité départemental à l'image du Comité national sera créé dans chaque département...

Le tournant est grandiose, et même ceux qui ont quelque habitude des méandres de la politique élaborée carrefour Kossuth demeurent confondus par le caractère abrupt, total, presque cynique de la nouvelle orientation. On avait, certes, remarqué que depuis plusieurs mois les textes du P.C.F. étaient moins confus sur le Vietnam mais jamais on n'y avait encore demandé au peuple français d'aider à la victoire des combattants populaires ce qui aurait eu la désagréable résonance du mot d'ordre interdit « F.N.L. vaincra » ! Le service d'ordre ne déchirait plus les drapeaux vietnamiens dans les défilés et même à la dernière manifestation de la J.C., le port des drapeaux avait été préconisé. Quant au journal « Le courrier du Vietnam », consciencieusement lacéré par les militants dans la ligne lorsqu'ils le trouvaient en vente sur les marchés ou en placard sur les murs, il ne faisait plus l'objet que d'une curiosité soupçonneuse. Le Parti avait bien lancé l'initiative du « Bateau pour le Vietnam » et téléguidé l'Appel aux Intellectuels; on demeurait cependant dans la norme habituelle : l'action sur le Vietnam demeurait principalement du ressort du Mouvement de la Paix. Au dernier Congrès du P.C.F. qui s'est tenu du 4 au 8 janvier 1967, Waldeck Rochet consacrait au Vietnam 3 pages sur les 80 que comportait son rapport. Il y était notamment déclaré : « il est certain que l'on peut faire bien davantage pour constituer des Comités de Paix larges et actifs en particulier des « Comités pour la paix au Vietnam » sous l'égide du Mouvement de la Paix ». Au congrès de Tours du Mouvement de la Paix, (16 et 17 décembre 1967) André Souquières pouvait s'écrier : « Le Mouvement de la Paix doit s'affirmer plus que jamais comme la grande force unitaire capable, dans ce pays, de jouer un rôle prépondérant pour entraîner les Français à se montrer solidaires du peuple vietnamien ». Et plus loin : « Dans un moment où la guerre fait rage au Vietnam, il n'est pas illusoire de penser que grand est le nombre de français et de françaises décidés à affirmer leur soutien politique et matériel à l'héroïque peuple vietnamien. Sachons leur offrir le moyen concret d'être efficaces en se réunissant dans un comité dont le nom importe peu, l'essentiel étant d'entraîner dans une action d'ensemble, dont notre mouvement offre les possibilités, le plus grand nombre de gens ».

La récente décision du Comité central du P.C.F. aboutit à liquider les quelques restes du Mouvement de la Paix. Bien entendu les bureaucrates vont

Le Comité français de Solidarité avec les détenus Guadeloupéens

organise un

MEETING

de protestation contre la répression coloniale qui frappe 18 Guadeloupéens détenus à la Santé depuis 8 mois pour délit d'opinion. Vendredi 23 février 1968

à 20 h 30 à la Mutualité

5, rue St-Victor, PARIS-5^e

Métro : Maubert-Mutualité.

APPEL DE L'ORGANISATION SOCIALISTE ISRAËLIENNE

Notre camarade Kalil Touamé a été arrêté par la police le lundi 8 janvier 1968. Le lendemain, 9 janvier, lui a été signifié un mandat d'arrêt pour 15 jours par le tribunal de Jérusalem. Cette arrestation représente un acte intervenant dans une série d'actes de répression et de terreur de la part du gouvernement contre des citoyens arabes de l'Etat d'Israël et contre de nombreux habitants des territoires conquis, qui s'opposent à l'occupation et expriment leur avis publiquement.

Notre camarade Kalil Touamé — étudiant de la faculté de droit de l'université de Jérusalem — se réclame, comme tous les autres militants de notre organisation, des principes du socialisme révolutionnaire comme base du progrès de la société et comme seul moyen pouvant résoudre la question des rapports israélo-arabes.

Kalil Touamé, comme tous nos autres militants, est un ennemi irréconciliable de tout nationalisme, juif ou arabe, et proclame le droit à la libre détermination des peuples.

Tout homme intègre pourra s'en rendre compte en lisant les deux interviews publiées ces derniers mois dans « PI Haaton », organe de l'Union des étudiants de l'Université, et dans le quotidien « Davar » (Mapal). Les journaux sus-mentionnés ont publié ces interviews parce qu'il se trouve être une figure bien connue parmi les étudiants arabes. Et c'est au titre de secrétaire du comité des étudiants arabes qu'il a rencontré le philosophe français J.-P. Sartre, lorsque celui est venu en Israël l'année dernière.

Nous repoussons avec dégoût toute tentative de faire tomber sur Kalil Touamé des accusations fausses, émises en fonction de lois scélérates, destinées à empêcher les activités politiques qui ne sont pas du goût du gouvernement.

Nous appelons l'opinion avancée dans le monde et dans le pays à protester contre des actes arbitraires de ce genre.

Libérez immédiatement Kalil Touamé.

Nouve

TROISIÈME PLENUM du Comité exécutif international

Du 7 au 10 février 1968 s'est réuni le 3^e plénum du Comité Exécutif International élu par le 8^e Congrès mondial de la IV^e Internationale, (2^e congrès après la réunification).

Plusieurs questions ont été inscrites à son ordre du jour, parmi lesquelles un rapport sur la situation internationale, un projet préparatoire de thèses sur les tâches des marxistes-révolutionnaires en Europe de l'Ouest; un rapport sur la préparation du Congrès Mondial; un rapport sur la situation en Amérique latine et un rapport de la commission de contrôle internationale.

Le rapport sur la situation internationale, présenté par Pierre Frank, a été adopté à l'unanimité. Le rapport préliminaire sur l'orientation des marxistes-révolutionnaires en Europe occidentale, présenté par E. Germain, a été accepté à l'unanimité moins une abstention. Le rapport sur l'Amérique latine a été accepté à l'unanimité moins une voix.

Le Comité exécutif a décidé, par ailleurs, d'ouvrir la discussion préparatoire au 3^e Congrès Mondial après la réunification et a chargé plusieurs de ses membres de rédiger des thèses sur les modifications dans la situation internationale et des rapports sur la situation en Chine, la tactique en Europe, la stratégie de la révolution latino-américaine et sur un bilan de la révolution algérienne. La discussion avait déjà été ouverte dans l'Internationale en ce qui concerne la Chine et un projet de nouveaux statuts de la IV^e Internationale.